



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 15 décembre 2010

### Objet : Programme quinquennal 2011-2015

L'an deux mille dix, le quinze décembre à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six décembre, se réunit en session ordinaire, salle de Bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

#### Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghislaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)	Maire adjoint de la Ville de Limoges
Mme Sarah GENTIL (suppléante de Mr Boulesteix)	Conseillère municipale de la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Laurent LAFAYE (suppléant de Mr Brouille)	Conseiller Général de la Haute-Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général de la Haute-Vienne
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Mr Noël MARTINIE	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Alain BRETTE	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

#### Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

---

### Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Conformément aux articles 20.1.3 et 21 du contrat de concession, Axione Limousin doit établir chaque année, avant le 1<sup>er</sup> septembre, un programme quinquennal de travaux complémentaires à réaliser pour les cinq années à venir.

Ce programme est soumis à l'agrément du comité syndical conformément aux dispositions de l'article 14 du contrat.

Il est à noter que le dernier programme quinquennal proposé par Axione Limousin date de 2008 et couvrait six années (2009-2014) plutôt que cinq laissant apparaître uniquement des orientations pour les années 2010-2014.

En effet, ce document avait été transmis tardivement mais considérant qu'un travail exclusif sur les actions de mise au point (AMP) avait mobilisé les équipes d'Axione Limousin et DORSAL, aucune pénalité n'avait été appliquée. Ce document a été validé par le comité syndical en avril 2009.

En septembre dernier, Axione Limousin et Dorsal se sont aperçus que le programme quinquennal 2010-2014, qui devait être transmis avant le 1<sup>er</sup> septembre 2009, n'avait pas été présenté. Conformément à l'article 51.3 du contrat de concession, ce manquement implique des pénalités.

Considérant que ni Axione Limousin, ni Dorsal, n'ont relevé l'anomalie en temps voulu, il est proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard et de prendre acte de l'absence de programme quinquennal pour les années 2010-2014.

**Le programme quinquennal 2011-2015 a bien été transmis dans les temps impartis.**

Au vu des observations de la Chambre Régionale des Comptes stipulées comme suit :

*« Il serait donc opportun que le syndicat mixte élabore une maquette de plan quinquennal, en collaboration avec Axione, afin de disposer d'un document prévisionnel véritablement opérationnel, assurant une présentation comparable permettant un suivi d'un exercice sur l'autre.*

*La chambre prend acte des engagements pris par le délégant et le délégataire quant à la mise en place de cette maquette et, le cas échéant, de procéder à la révision des dispositions prévues aux articles 20.1.3 et 21 du contrat de concession. »*

un travail collaboratif entre Dorsal et Axione Limousin a permis d'aboutir sur l'élaboration d'un document plus structuré.

Dans l'immédiat, les articles 20.1.3 et 21 du contrat de concession ne sont pas révisés.

En référence à la méthode de travail adoptée les précédentes années, le comité technique, qui réunit un représentant de chaque collectivité membre, mène un travail de concertation en amont du comité syndical et procède à une première analyse.

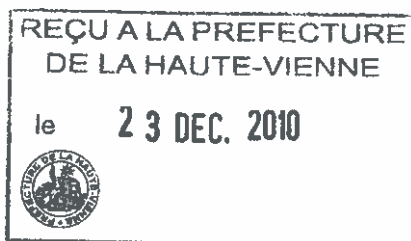
A défaut d'assistance technique, la réunion du comité technique n'a pu se tenir que le 23 novembre.

Une présentation du programme est faite en séance.

***Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL Réalisation décident, à l'unanimité :***

- ***de prendre acte de l'absence du programme quinquennal pour les années 2010-2014 et décider de la non application de pénalités,***
- ***d'accepter le programme quinquennal 2011-2015 proposé par Axione Limousin***

**Fait à Limoges, le 15 décembre 2010**



**Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE**

